Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le 11 JUIL. 2019

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-009

du 08 juillet 2019

n°009

page 1/3

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (52): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D.TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHIER

POUVOIRS (15): L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD D. BEAUDEUX, donne pouvoir à G. MAUDUIT G. MICHAUD donne pouvoir à G. MAUDUIT G. MICHAUD donne pouvoir à C. DAGUISE A. GUIMARD donne pouvoir à G. PEROCHON L. CLAVÉ donne pouvoir à C. PIAULET P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU JJ. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT JP. CONTE donne pouvoir à L. JUGÉ

EXCUSES (15.): M. METAIS, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Monsieur

Bruno SULLI

OBJET : Tarification Navette « Action cœur de ville- Grand Châtellerault»

L a Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, compétente en matière de mobilité, est l'entité qualifiée pour l'organisation d'un service de transport public régulier.

Dans le cadre de l'opération "Action Cœur de Ville", Grand Châtellerault souhaite poursuivre son travail de redynamisation du cœur d'agglomération, en s'adaptant aux nouveaux modes de déplacement de ses usagers. En effet, la problématique des cœurs de villes moyennes, qui rayonnent sur leur bassin de vie, est de penser leur avenir autrement, du fait de la conjonction de mutations amples dans les modes de consommation, de déplacements, et la montée en puissance de l'offre dématérialisée.

Le programme "Action Cœur de Ville" s'est concrétisé le 11 juillet 2018 par un conventionnement avec l'État pour les collectivités les plus avancées dont Châtellerault et son agglomération.

Grand Châtellerault, a jusqu'en janvier 2020 pour proposer un programme d'actions autour de 6 axes thématiques pour des opérations déployées sur une durée de 5 ans :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

1 1 JUIL. 2019

086;248600413-20190708-CC_20190708_009-DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATEL

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-009

du 08 juillet 2019

n°009

page 2/3

- animation et promotion du territoire

ainsi que les axes transversaux d'innovation, de recours au numérique et d'animation du centre ville.

Les partenaires nationaux identifiés sont :

- la Caisse des Dépôts et Consignations, qui mobilisera au plan national 1,7 milliard d'euros en appui aux projet s,
- l'Agence Nationale de l'Habitat, qui engage 1,2 milliard d'euros,
- Action Logement qui investira 1,5 milliard d'euros.
- l'A.N.R.U en appui aux projets déjà engagés dans le cadre de son programme national, et sans engagement financier formel, les E.P.F, les chambres consulaires, l'ADEME, et les collectivités locales, le département, la région.

Dans le cadre de l'axe 3 du programme « Action Cœur de Ville », une étude sur l'accessibilité et l'attractivité du cœur de ville a été lancée par la Banque des Territoires

Les enjeux sont :

- l'adaptation du stationnement aux usages
- la lisibilité de l'offre de stationnement existante
- de faciliter les déplacement, les espaces partagés et les connexions

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Favoriser les différents modes d'échange,
- Améliorer l'accessibilité pour les cycles, piétons et transports en commun, ainsi que le partage de la voiture.
- Proposer des solutions adaptées en matière de stationnement et de cheminement,
- Repenser la signalétique en matière de mobilité (type doux, voiture) et mettant en place une stratégie de déambulation directionnelle, mise à jour numériquement (géolocalisation, nom des places, cheminement piéton),
- Inciter les visiteurs du centre-ville à se garer sur les parkings « extérieurs » gratuits, pour se rendre en centre-ville les jours de marché,
- Augmenter la fréquentation des visiteurs à venir en cœur de ville en offrant des services de qualité et en donnant accès aux services,
- Faire évoluer les usages, en incitant et non en contraignant,

La mise en place d'une navette Cœur de Ville pour accompagner la mobilité, les jours de marchés vient accompagner la stratégie démarrée dans l'axe 2 (le potentiel de l'offre sédentaire et non sédentaire). Une étude est en cours avec les commerçants pour un partenariat en direction des clients potentiels. Une distribution de billets gratuits est envisagée.

Ce service sera mis en œuvre sur une période d'essai de 6 mois, les jeudis et samedis de 8h à 13h et 15h à 18h à compter du 1 septembre 2019. Dans un souci de fidéliser la clientèle le premier mois (septembre) sera gratuit.

- Ticket à l'unité (aller / retour) = 0,50 €
- Carnet de 10 tickets (aller / retour) = 4,00 €

Afin d'appliquer cette tarification, il conviendra à l'agglomération de créer une régie de recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2019 Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le 1 1 JUIL, 2019

JDs: 086-248600413-20190708-CC_20190708_009-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELL

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-009

du 08 juillet 2019

n°009

page 3/3

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » avec l'État, Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault,

CONSIDÉRANT la nécessité pour Grand Châtellerault de favoriser la redynamisation du cœur d'agglomération,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'organiser cette navette "Action Cœur de Ville"

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs afin d'organiser les services,
 1^{er} mois (septembre 2019) gratuit puis à partir d'octobre, le ticket à l'unité (aller / retour) = 0,50 € et le carnet de 10 tickets (aller / retour) = 4,00 €
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER